

LES BUDGETS PRIMITIFS 2018 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FALAISE

Depuis la loi du 6 février 1992, les communes et EPCI ayant une commune de plus de 3500 habitants doivent organiser un débat, qui s'est déroulé le 15 février 2018. Il précède l'adoption du budget primitif, tel en application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et ne revêt pas de caractère décisionnel et n'est pas soumis au vote du Conseil Communautaire.

Ce débat permet d'informer et d'être une base de discussion pour les élus sur la situation générale de la Communauté de Communes du Pays de Falaise et sur les orientations budgétaires envisagées.

Ensuite, les budgets primitifs constituent le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Ils ont été votés par l'assemblée délibérante le 29 mars 2018.

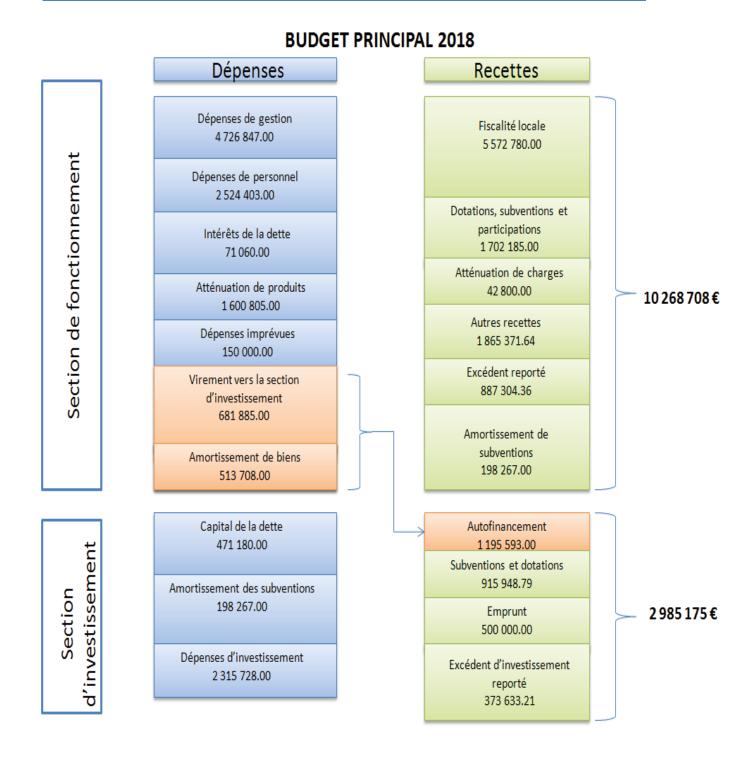
Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour **l'année civile.** Le budget se présente en deux parties, **une section de fonctionnement** et une **section d'investissement**. Chacune de ces sections doit être présentée **en équilibre**.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la **gestion** courante des services de la collectivité et la section d'investissement présente les **programmes d'investissements** nouveaux ou en cours financés par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement a pour vocation de modifier ou d'enrichir le patrimoine de la collectivité.

Présentation synthétique des budgets de la communauté

de communes du pays de Falaise

Consolidation budgétaire 2018			
Budgets	Investissement	Fonctionnement	
Budget principal	2 985 175,00	10 268 708,00	
Pôle cadre de vie			
	Investissement	Fonctionnement	
Foyer Jeunes travailleurs	1 328 695,00	1	
Pôle Economie			
	Investissement	Fonctionnement	
Ariana	334 861,74	426 181,69	
Ateliers-Relais	2 645 346,29	2 390 369,82	
Calvados Sud Putanges Guibray	1 077,06	7 600,00	
Expansia	127 424,28	1 054 932,07	
Martinia	1 351 216,04	1 804 689,10	
Méthanéa	397 909,00	391 459,42	
Morteaux Couliboeuf	-	-	
Pont-d'Ouilly	35 000,00	35 000,00	
ZAC	139 876,61	143 475,00	
Sous total Economie	5 032 711,02	6 253 707,10	
Pôle Environnement			
	Investissement	Fonctionnement	
Déchets Ménagers	971 020,01	3 477 185,00	
GEMAPI	18 035,00	68 053,15	
Assainissement régie directe	1 197 026,00	1 760 417,00	
Assainissement gestion déléguée	182 852,00	202 062,00	
Sous total Environnement	2 368 933,01	5 507 717,15	
TOTAL GENERAL	11 715 514,03	22 030 132,25	

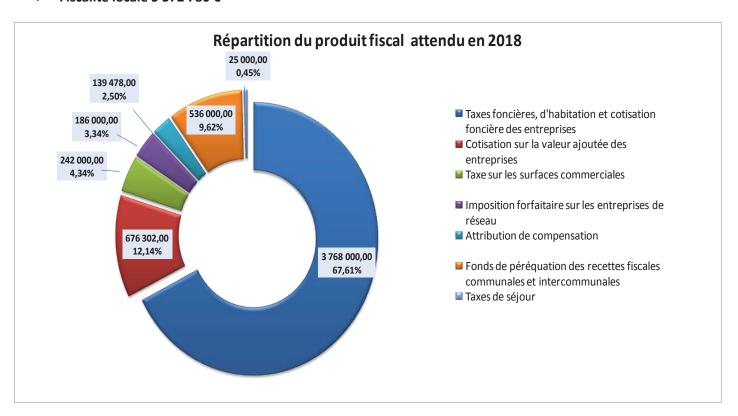


Section de fonctionnement

RECETTES

Les recettes réelles, hors excédent reporté, représentent un montant de 9 183 136,64€ pour l'exercice 2018 dont :

Fiscalité locale 5 572 780 €



Rappel des taux de fiscalité votés pour l'année 2018

DESIGNATION	Taux votés par la collectivité en 2018	Moyenne des taux des EPCI du Calvados
TAXE HABITATION	8,97%	8,77%
FONCIER BATI	3,60%	5,70%
FONCIER NON BATI	2,08%	8,02%
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	24,08%	21,67%

Les dotations, subventions et participations

Dotations, subventions et participations	1 702 185,00
Dotations de fonctionnement	1 279 396,00
Département	160 544,00
Région	89 700,00
Etat	62 250,00
LEADER	48 100,00
Emplois d'avenir	30 000,00
CAF	28 995,00
Communes	3 200,00

Autres recettes et atténuations de charges 1 908 171,64 €

Produits des services de la collectivité

- Aire d'accueil des gens du voyage : 15 000

- Ecole de musique, festival de musique et médiathèque : 199 950

- Téléalarme et portage de repas : 206 200

- Remboursement de charges des budgets déchets ménagers et économiques : 274 900

- Service droit des sols : 80 000

- festival les extraverties + Office de tourisme : 12 855

Chenil communautaire: 150Pays sud Calvados: 9 116.64

- Remboursement salaires agent mis à disposition : 15 200

Atténuations de charges

- Remboursements sur rémunérations et charges sociales : 42 800

Produits financiers: 50 000

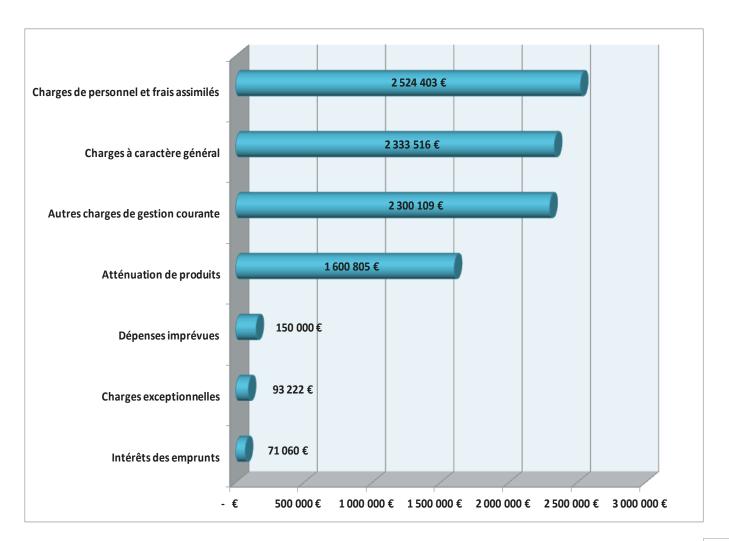
Produits exceptionnels: 2000

Subvention du budget atelier relais vers les budgets ZAE : 1 000 000

DEPENSES

Les dépenses réelles représentent un montant de 9 073 115 € pour l'exercice 2018 détaillé ci-dessous :

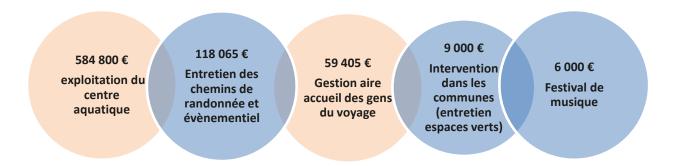
Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



Dépenses de gestion

Dans les charges à caractère général, les postes les plus élevés prévus sont : 777 270 € pour les contrats de prestations de services*, 564 076 € d'entretien de bâtiments public (dont 528 000€ en réserve), 134 766 € d'études et recherches *,102 000 € d'achat des plateaux repas du service aux personnes âgées, 86 300 € de remboursement de frais aux communes membres, 75 000 € livres et documents sonores pour la médiathèque * et 42 500 € pour le transport des élèves vers le centre aquatique.

√ * Détail des contrats de prestations de services :



√ * Détail des études et recherches

Libellé	Montant	
Etude pré-opérationnelle OPAH	87 766	
Etude foncière	22 000	
Création pôle de mobilité	10 000	
Provision	8 000	
Démarche ADEME sobriété et cit'ergie	7 500	

✓ Remboursement de frais aux communes

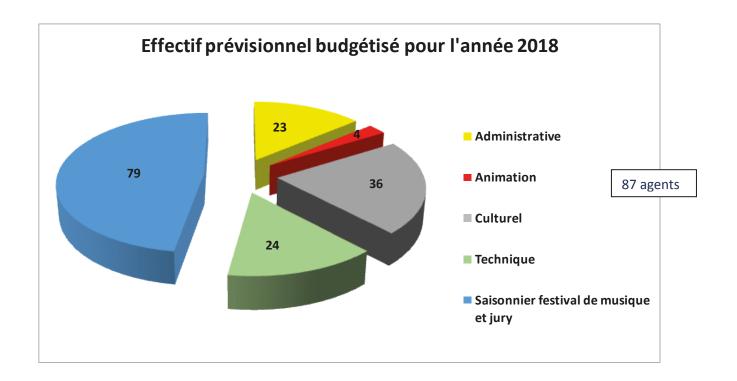
La somme de 86 300 € correspond au remboursement aux villes de Falaise et Potigny, pour leurs interventions d'entretien ou de réparations sur nos bâtiments ou zone d'activité économique

✓ Autres charges de gestion courante

Libellé	Montant
Subvention du budget atelier relais vers les budgets ZAE	971 400
Contingent incendie	621 875
Subventions de fonctionnement versées	581 639
Indemnités des élus (avec charges)	121 315
Perte sur créances	3 880

Dépenses de personnel

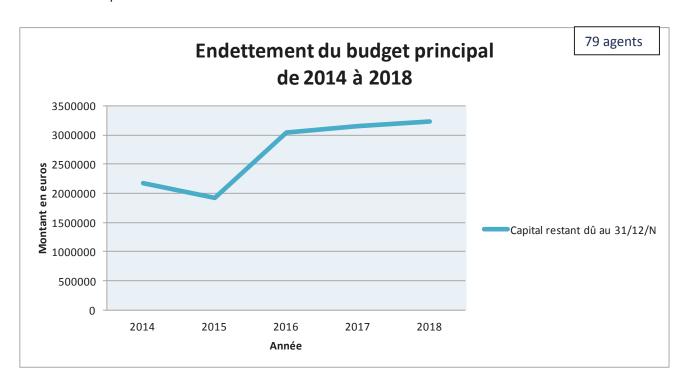
Les dépenses de personnel s'élèvent à 2 524 403 € pour cette année. Effectif total à rémunérer en cumul : 166 agents dont 79 temporaires



> Charges financières

Capital restant dû au 31/12/18 : 3 223 284 € (nouvel emprunt inclus)

Intérêts des emprunts année 2018 : 71 060 €



> Atténuation de produits

Il s'agit des attributions de compensation reversées par la cdc aux communes membres, pour un montant de 1 428 533€ ; ainsi que le reversement du FNGIR pour 172 272 €

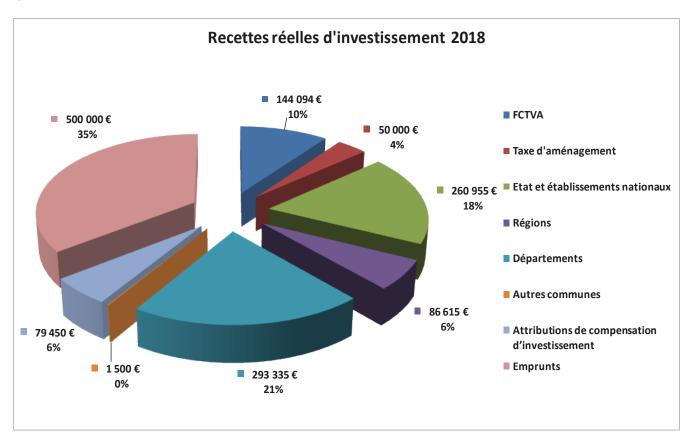
Charges exceptionnelles

Dans ce compte, figure un virement à la Ville de Falaise du Relais Culturel Régional financé par la Région Seule la partie danse est reversée pour un montant de 92 722€

Section investissement

RECETTES

Les recettes réelles, sans excédent reporté, représentent un montant de 1 415 948,79 € pour l'exercice 2018 réparties comme suit :



➤ Le FCTVA

Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement

Les subventions

Les subventions soutiennent les projets ci-dessous :

✓ Antenne médiathèque de Morteaux-Couliboeuf : 442 450

✓ Siège social de la collectivité : 150 000✓ Développement économique : 25 000

✓ Accessibilité : 18 455

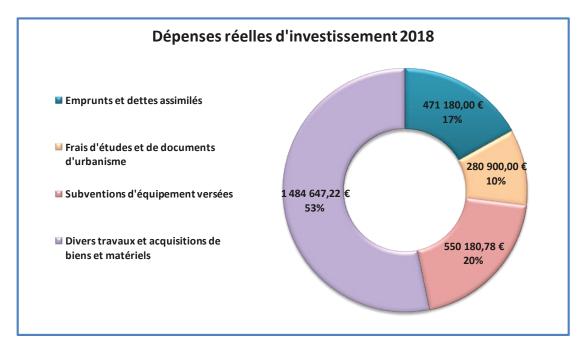
✓ Signalétique chemins de randonnée et jalonnement Montormel : 6 500

Les emprunts

Un recours à l'emprunt de 500 000 € est nécessaire pour soutenir tous les projets de l'année 2018 à réaliser.

DEPENSES

Les dépenses réelles s'élèvent à 2 786 908 € pour l'exercice 2018, ventilées de la façon suivante :



Le remboursement du capital des emprunts s'élève à 471 180 € pour cet exercice

> Les immobilisations

Vous trouverez ci-dessous dans ce tableau les dépenses d'investissement en détail par catégorie :

LIBELLE DU PROJET	2018 (montant TTC)
ACCESSIBILITE	(memorine)
Travaux d'accessibilité centre aquatique et école de musique	35 880
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	
Voirie zone développement économique	10 000
ECOLES DE MUSIQUE	
Instruments de musique	4 148
Portes école de musique de Potigny	9 342
INFORMATIQUE	16 961
MEDIATHEQUES	
Auto laveuse médiathèque	4 000
Médiathèque -espace de télétravail Morteaux	943 925
Médiathèque Morteaux : livres	30 000
Mobilier médiathèque Falaise	17 000
PERSONNES AGEES	
Téléalarme	7 712
PPI CENTRE AQUATIQUE	21 853
SOUTIENS A L'INVESTISSEMENT	
Aux communes : dotation patrimoine et voirie	140 000
Aux commerces : Fisac	46 760
Aux particuliers : aides OPAH	88 115
Fonds de concours gymnase Ussy	100 000
TOURISME	
Bâtiment Mémorial	500 000
Etudes préalables Mémorial	157 790
Pôle promotion attractivité	37 800
Signalétique randonnées	17 400
Soutien Pont d'Ouilly Loisirs	13 309
Travaux du char	3 334
URBANISME	·
Elaboration PLUI	60 000
Modification documents d'urbanisme communaux	50 400
Total des investissements	2 315 728 €

L'épargne dégagée pour soutenir la section d'investissement est de 1 195 593 € (dotation aux amortissements et virement de la section de fonctionnement).



Budget 2018 : investissements à hauteur de 1 328 695€

Analyse brève de ce budget ci-après

Dépenses:

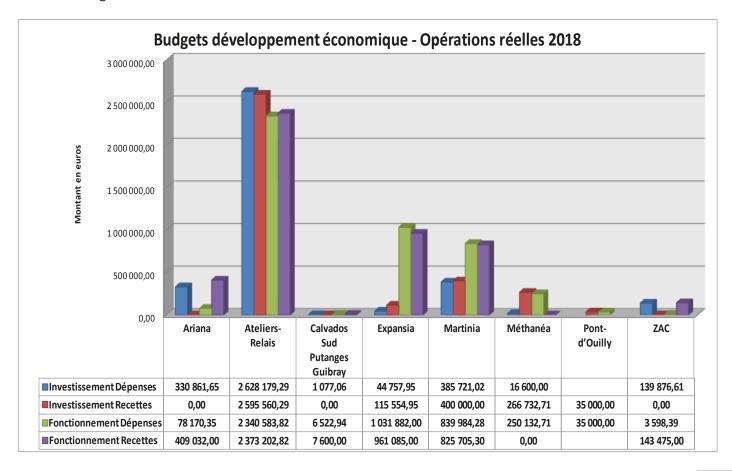
- ✓ 114 000 € de maîtrise d'œuvre
- 1 168 804 € de travaux de constructions
- √ 36 100 € d'assurance dommage ouvrage
- √ 4 153 € d'intérêts des emprunts
- ✓ 46 638 € déficit reporté
 ✓ -41 000€ virement à la section d'investissement

Recettes:

- √ 1 028 225 € de subventions
- √ 341 470 € d'emprunt Logiliance et PLAI
- ✓ 41 000 € virement de la section de fonctionnement

3/DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Les budgets dans le graphique ci-dessous vous sont présentés avec uniquement les opérations réelles à effectuer en 2018. Les écritures d'amortissement de biens et subventions ainsi que les stocks sont écartés des montants budgétaires retracés.



Vous trouverez ci-après le détail des opérations par budget :

Ariana: pas de travaux prévus cette année, uniquement des frais d'entretien de la zone pour 12 000€. Une aide financière du budget atelier relais pour 300 106 € permettra de rembourser un emprunt in fine pour cette même valeur. Le capital restant dû sur ce budget au 31/12/2018 serait de 4 007,08€

Ateliers relais:

Virement d'un montant de 1 000 000€ d'excédent vers les budgets ZAE et principal réparti comme suit :

- Budget Ariana 300 106
- Budget CSPG 7 600
- Budget Expansia 110 000
- Budget Martinia 410 219
- Budget ZAC 143 475
- Budget principal: 28 600

Dépenses :

- ✓ Remboursement du capital restant dû de l'emprunt Dexia d'une valeur de 1 188 000€ au 30/06/2018
- ✓ Transfert des recettes de terrain pour 39 425 € vers le budget Expansia et pour 73 596 € vers le budget Ariana

Recettes:

- ✓ Cession d'ateliers relais pour 2 322 110€
- ✓ Subvention 172 560€ solde suite à la construction des Ateliers Relais sur Ariana
- ✓ 202 946 € de revenus des immeubles
- ✓ Pas de construction de nouveaux ateliers relais

Le capital restant dû au 31/12/2018 serait de 3 873 534 €

Calvados Sud Putanges Guibray

Dépenses :

Frais d'entretien de la zone : 6 523 € supportés par une recette provenant du budget ateliers relais pour 7 600€. Il n'y a pas d'emprunt sur ce budget.

Expansia

Dépenses :

✓ Viabilisation de l'entrée de zone et petits travaux : 685 641 €

Recettes:

- ✓ Vente de terrains pour 585 680 €
- ✓ Subventions travaux de viabilisation : 264 900 €
- ✓ Une subvention de 110 000€ provenant du budget ateliers relais permet d'équilibrer le budget

Le capital restant dû sur ce budget au 31/12/18 serait de 91 400 €

<u>Martinia</u>

Dépenses :

✓ Viabilisation de la zone pour 826 500€

Recettes:

✓ Subvention travaux de viabilisation : 402 000 €

✓ Virement d'un montant de 410 000 € en recettes, de la part du budget ateliers relais, pour le remboursement de la moitié de l'emprunt in fine soit 225 000 €

Le capital restant dû sur ce budget au 31/12/18 serait de 565 493,70 €

Méthanéa

Dépenses :

✓ Acquisition de la parcelle : 80 000 €

✓ Etalement de la dette de l'emprunt *in fine* pour un capital d'origine de 397 909 € Le capital restant dû sur ce budget au 31/12/18 serait de 387 364,94 €

Pont d'Ouilly

Dépenses :

✓ Acquisition de la parcelle : 35 000€

ZAC

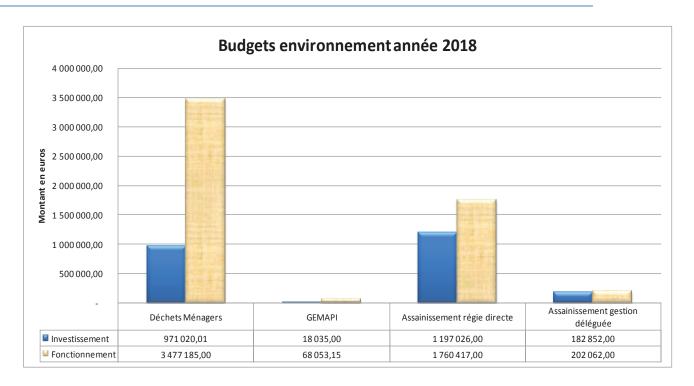
Dépenses :

✓ Etude SAFER: 3 600 €

Recettes:

✓ Virement de 143 475€ en recettes, de la part du budget ateliers relais, pour équilibrer le budget

4/ENVIRONNEMENT



Déchets ménagers

Dépenses:

✓ Investissements pour 848 500 € (extension quai déchèterie, travaux à la déchèterie de Soulangy et création d'un pôle environnement, bungalow et bennes)

Recettes:

✓ Le produit de la TEOM reste équivalent à celui de 2017 soit 2 141 255 € avec un maintien des taux tel que présenté ci-dessous :

	TEOM 2018		
Secteurs géographiques	Montant des bases prévisionnelles 2018	Produit fiscal attendu en 2018	Taux de TEOM 2018
Secteur 1 - FALAISE	8 317 465 €	639 010 €	7,68%
Secteur 2 - Potigny	879 387 €	173 672 €	19,75%
Secteur 3 - Pont-d'Ouilly	649 656 €	86 729 €	13,35%
Secteur 4 - 49 autres communes	6 591 574 €	1 115 698 €	16,93%
Secteur 5 - Courcy, Jort, Louvagny, Perrières, Vicques	432 672 €	68 955 €	15,94%
Secteur 6 - Vendeuvre	344 007 €	57 391 €	16,68%

<u>Gémapi</u>

La communauté de communes exerce cette compétence depuis le 1er janvier 2017. Pour la gérer, la collectivité a confié cette mission de gestion des cours d'eau et de prévention des inondations au syndicat Mixte du Bassin de la Dives.

En parallèle, les élus de la communauté de communes sont en cours de réflexion concernant la prévention des inondations sur certains sites de son territoire.

Dépenses :

✓ subventions pour 3 642 €

✓ cotisation syndicat mixte: 41 932€

Recettes:

✓ produit de la taxe : 54 970 €

Les budgets assainissements

La communauté de communes exerce la compétence assainissement depuis le 1er janvier 2018.

A l'exception de la gestion des eaux pluviales, le service public d'assainissement est un service public industriel et commercial (SPIC), financé par les redevances versées par les usagers.

Le budget SPIC doit être équilibré en recettes et en dépenses.

Cette nouvelle compétence a entraîné la création des deux budgets suivants :

- Le budget annexe « assainissement gestion déléguée »
- Le budget annexe « assainissement régie directe »